



Soixante-treizième session du Comité régional de l'OMS pour le Pacifique occidental

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles

Octobre 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Le CII prend acte du projet de rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles dans le Pacifique occidental. Le Pacifique occidental supporte de manière disproportionnée le fardeau imputable aux maladies non transmissibles. Selon l'OMS, un quart des décès dus aux maladies non transmissibles dans le monde surviennent dans cette région et cette proportion devrait encore augmenter à l'avenir.

Les Objectifs de développement durable appellent à une promesse assortie de délais pour réduire d'un tiers la mortalité prématurée due aux maladies non transmissibles par la prévention et le traitement, de même qu'à la promotion de la santé mentale et du bien-être. Pour atteindre ces objectifs, il faut un engagement et une action audacieux, des ressources et une transformation du système social et de santé.

Le CII se félicite de la stratégie visant à augmenter les investissements dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, à renforcer les soins de santé primaires et à passer du concept d'absence de maladie à celui de santé et de bien-être. Pour cela, il faut adopter une approche des soins centrée sur la personne. Les soins de santé primaires ne doivent plus être considérés comme relevant de la responsabilité de médecins indépendants, réagissant à des épisodes aigus de soins, travaillant de manière isolée ou en concurrence avec d'autres prestataires. Pour libérer le potentiel des soins de santé primaires, il faut modifier les politiques et les modèles de financement afin d'encourager la mise en place d'équipes soignantes multidisciplinaires, coordonnées et intégrées, et axées sur le service aux personnes. Cela implique également un changement de paradigme, autrement dit renoncer à mettre l'accent sur les traitements pour privilégier plutôt la promotion de la santé et la prévention, tout en garantissant des soins sûrs et de qualité lorsque les gens en ont besoin.

Le CII soutient fermement l'idée de renforcer la capacité du système de santé à faire face aux maladies non transmissibles en renforçant la prévention et la maîtrise de ces maladies au niveau des soins de santé primaires. Cependant, dans le monde entier, on enregistre une grave pénurie de personnel médical et infirmier dans le domaine des soins de santé primaires. Pour surmonter ces problèmes, il faudra mettre en place de nouveaux modèles de prestation de soins primaires, faire un usage intensif des outils numériques et adopter des mécanismes de financement qui récompensent la qualité des soins.

Le CII et ses membres défendent les intérêts des patients dans le monde entier, et demandent aux États membres de :

- S'engager à appliquer les mesures décrites dans le document intitulé *Il est temps d'agir : rapport de la Commission indépendante de haut niveau de l'OMS sur les*



maladies non transmissibles, en accordant une attention particulière au *personnel de santé multidisciplinaire approprié et bien équipé*.

- S'engager à élaborer des plans d'action régionaux et nationaux relatifs à la constitution et au soutien d'un effectif de professionnels de la santé spécialisés dans les soins de santé primaires, dotés des compétences adéquates et fournissant les soins appropriés, au bon endroit et au bon moment.
- S'engager à recruter et à former du personnel pour améliorer l'efficacité allocative et technique.
- S'engager à tirer parti de la technologie numérique pour améliorer la coordination et l'efficacité des services de soins de santé primaires.
- Le cas échéant, transférer les services des hôpitaux vers des services de santé primaires et vers des structures communautaires.
- S'engager en faveur de soins de santé primaires intégrés et fondés sur le travail d'équipe afin de fournir des soins efficaces et complets.
- Optimiser les rôles et les responsabilités des infirmières, notamment en augmentant les effectifs d'infirmières de pratique avancée pour améliorer l'accès aux soins de santé primaires.

Nos recommandations contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable relatifs aux maladies non transmissibles. Nous nous réjouissons de travailler avec vous sur ce programme important.

Le **Conseil International des Infirmières (CII)** est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant plusieurs millions d'infirmières dans le monde entier. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII œuvre à la promotion de soins de qualité pour tous et de solides politiques de santé partout dans le monde.